

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique 22 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conférence de la Communauté de Communes Centre Tarn à Réalmont sous la présidence de Didier SOMEN.

Objet : Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn
Référence : D 2021.9

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12 Suppléants présents : 5
Voix délibératives : 16

Titulaires présents : J-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, J-Luc CANTALOUBE, Marie-Claude ROBERT, Sylvie GRAVIER, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Titulaires qui ont suivi la réunion en Visioconférence : J-Louis BOUSQUET, Françoise EMERIAUD, Bernard BOUVIER

Suppléants présents en Visioconférence avec voix délibérative : Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURREL, Alain BOYER

Suppléants présents sans voix délibérative : Didier ROUDIER,

Titulaires excusés : Christian PUECH, Sylvian CALS, J-Claude MADAULE, Pascal THIERY, Sabine BOUDOU OURLIAC

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Éric THIELE

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le Centre de Gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation
- le conseil en mobilité professionnelle
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.
- l'aide à l'archivage
- l'aide au recrutement
- l'intérim territorial
- la psychologie au travail
- la prévention de risques professionnels
- l'étude des droits à allocation chômage

Le Président rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le Président propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'adhérer** à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn jointe en annexe.
- **D'autoriser** le Président à signer les actes subséquents (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**

